MERCREDI 30 JUIN
83e ANNEE.
N° 52

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

La France en deuil

Ce n'était pas seulement le Creusot qui, l'autre jour, portait le deuil ; c'était la France tout entière. C'est la France unanime qui a pleuré les victimes des bombardements anglo-américains. C'est toute la France qui faisait cortège au long, si long convoi funèbre.

C'est la France avec son empire qui a écouté le Ministre d'Etat, M. Lucien Romier, lorsque, comme représentant du Maréchal Pétain, il a prononcé ces simples paroles : « Nous ne pouvons y répondre (aux attaques aériennes des Anglo-Saxons) que par une fervente solidarité dans l'épreuve et la douleur, partage de tant de victimes innocentes et inutiles. »

Déjà le président Laval s'était écrié dans son important message au peuple français : « Singulière façon de concevoir le salut de notre pays que d'envisager le massacre de nos populations ! »

Et, faisant allusion à l'action des « émigrés » qui participent à la conception et peut-être à la réalisation des desseins meurtriers dirigés contre nous, le Chef du Gouvernement aurait dit encore : « Français qui m'écoutez et qui les écoutez, pour assurer notre salut, il faudrait d'abord voir massacrer vos femmes et vos enfants, si vous n'étiez pas vous-mêmes les victimes du patriotisme de ces émigrés. »

L'ironie du président Laval était douloureuse et revêtait de mépris son indignation. C'est aussi avec douleur que nous l'avons entendu ; c'est avec douleur que nous avons vu, peu de jours après, les événements confirmer ses dires.

Il doit y avoir unanimité chez les Français pour pleurer et pour secourir ceux de nos compatriotes qui tombent victimes de cette guerre monstrueuse où sont frappés les non combattants. Accompagnons-les par la pensée jusqu'à leur tombe et faisons le serment de les venger en travaillant mieux encore qu'auparavant à la renaissance de la Patrie. « De ces victimes innocentes et inutiles », comme disait M. Lucien Romier, nous devons honorer la mémoire en attestant notre « fervente solidarité dans l'école de la douleur ».

Motions de confiance au Maréchal de France Chef de l'Etat

Les assemblées des conseils départementaux continuent à manifester leurs sentiments de touchante fidélité aux chefs de l'Etat et du gouvernement.

A l'occasion de sa première session, le conseil départemental de la Haute-Vienne a, en particulier, exprimé par un vote sa confiance au maréchal de France, chef de l'Etat.

Giraud mandé à Washington ?

D'après un télégramme du correspondant de « l'Exchange Telegraph » à Alger, l'ex-général Giraud aurait été invité de façon pressante à se rendre à la Maison Blanche.

Le chef dissident partirait prochainement pour New-York.

La répression des actes terroristes

Afin de mettre un terme aux actes de terrorisme, le gouvernement a décidé d'étendre la compétence des sections spéciales à tous les actes ayant pour objet de provoquer ou de soulever un état de rébellion contre l'ordre social légalement établi.

Désormais, les complices seront frappés au même titre que les auteurs d'attentats.

Reclassement des prisonniers de guerre

Des commissions de reclassement des prisonniers de guerre rapatriés viennent d'être créées dans 22 familles professionnelles. Les premiers membres de ces commissions ont été également désignés.

En peu de mots...

● Le jeune André Burgat, âgé de 17 ans et demi, membre de la Jeunesse milicienne de Grenoble, a été assassiné par trois individus, d'une rafale de mitraillettes. Transporté à l'hôpital la victime expira peu après. Les meurtriers sont en fuite.

● A Condat-le-Lardin (Dordogne), quatre individus, armés, ont contraint le secrétaire de mairie à leur remettre tous les feuillets d'alimentation.

● Des individus ont pénétré dans la mairie de Cars, près de Blaye, et ont mis au pillage plusieurs bureaux. Des cachets officiels et plusieurs milliers de cartes diverses ont été emportés.

● 111 matelots anglais qui sont arrivés d'Allemagne seront échangés contre des matelots allemands venant de l'Afrique portugaise.

● Sisteron a célébré le centenaire de la naissance du poète provençal Paul Arène.

● M. Fritz Schmidt, chef de l'organisation du parti national socialiste allemand dans les Pays-Bas et adjoint au commissaire du Reich pour les territoires hollandais occupés, est mort accidentellement au cours d'un voyage qu'il effectuait en service commandé en France.

● Près de 150 jeunes Nivernais viennent de partir pour le Creusot, afin de participer aux travaux de secours.

● Un météore, mesurant 40 mètres sur 36 mètres est tombé au Mexique, dans une ville près de la côte du Pacifique. C'est le plus grand météore qui se soit jamais abattu sur le Mexique.

A AGEN

les Docks de l'Alimentation de Cahors - Agen - Rodez - La Rochelle sont détruits par un terrible incendie.

Dans la soirée de samedi, un incendie particulièrement violent a détruit à Agen, en moins de deux heures, les entrepôts, les bureaux et les magasins des Docks de l'Alimentation de Cahors, Agen, La Rochelle et Rodez, sis rue Fleurus et rue Saint-Martin. De très importantes quantités de produits divers ont été la proie des flammes.

Le sinistre aurait été provoqué par un camion à gazogène. Les pertes se chiffrent à plusieurs millions.

⁂

On sait que les Docks de l'Alimentation ont leur siège social à Cahors et qu'ils sont dirigés par MM. Dubernet et Cie auxquels nous présentons en cette circonstance toute notre sympathie.

ARRACHAGE DES POMMES DE TERRE PRIMEURS

L'arrachage des pommes de terre primeurs est autorisée dans le département du Lot depuis le 25 juin 1943.

AVIS A LA POPULATION

La Préfecture communique :

Il est arrivé à plusieurs reprises que des panneaux indicateurs allemands ont été enlevés ou détériorés dans la ville de Cahors. Ces actes sont absurdes et peuvent entraîner pour leurs auteurs des conséquences graves.

Les personnes qui auraient commis des délits au préjudice de l'armée allemande aussi bien que de ses installations peuvent en effet être transférées devant une cour martiale allemande.

Le Préfet compte sur le bon sens de la population pour que ces faits ne se reproduisent pas.

Faculté de Médecine

Nous apprenons avec plaisir que M. André Mercier, ancien élève du Lycée Gambetta, vient de subir avec succès les examens de 5e année de médecine devant la Faculté de Toulouse. Félicitations.

PALAIS DES FETES

Mercredi 30 juin, jeudi 1er, samedi 3 juillet, soirée 21 h. Dimanche 4, matinée 15 h., soirée 21 h., un très beau film qui vous enchantera : *LE DERNIER ROUND*, avec un bon Complément, France Actualités.

RESULTATS D'EXAMENS

BOURSES D'ENSEIGNEMENT :

SERIES SUPERIEURES

L'Inspection Académique du Lot communique :

Sont définitivement admis :

a) *Enseignement secondaire* (Aspirants) : 3e série classique : MM. Auzélly, Bassoul, Pinthon ; 3e série moderne : M. Roques ; 4e série classique : M. Delaunay ; 4e série (ancien primaire supérieur) : M. Andrieu ; 6e série A : MM. Clavie, Monsarrat.

(Aspirantes) : 3e série moderne : Mlle Faurel ; 4e série classique : Mlle Marcenac.

b) *Cours complémentaires* (Aspirantes) : 4e série : Mlle Delcros Christiane.

c) *Enseignement technique :* 3e série : MM. Bouzou, Digionantonio, Flambart, Moreau, Villardéry. ; 4e série : M. Guitard.

Le dépôt des titres au porteur

L'article 8 de la loi du 3 février 1943, relative à la forme des actions, a institué pour les titres au porteur, susceptibles d'être reçus en dépôt, une majoration de la taxe de transmission.

L'article 12 de cette même loi avait stipulé que cette majoration serait applicable à compter du 1er avril 1943. Une loi, que vient de publier le *Journal Officiel*, reporte au 1er octobre prochain la date de la mise en vigueur de la majoration dont il s'agit.

Coopératives artisanales

De l'*Officiel :* La Société coopérative « L'Artisanat Familial du Lot » dont le siège est à Cahors, vient d'être admise à bénéficier des dispositions concernant les travaux réservés.

Chronique des Théatres

Le vendredi 2 juillet, en soirée à 20 h. 30, au Théâtre municipal, revue à grand spectacle : « *Paris 43* ».

25 artistes, 200 costumes, 20 décors

Ses danseuses, ses comiques, ses attractions, 10 artistes vedettes. Un spectacle merveilleux et bien parisien. Louez dès aujourd'hui.

Au théâtre

Une représentation théâtrale sera donnée, par les Jeunes Urbaines, au théâtre municipal de Cahors le dimanche 4 juillet à 21 heures au profit du « Service d'entr'aide des jeunes travailleurs partis en Allemagne ».

Venez applaudir dans « Ces dames aux chapeaux verts » les artistes qui ont présenté l'année dernière « Fathima ».

Buffet à l'entr'acte. Il est prudent de retenir ses places.

CHRONIQUE DU LOT

COUR D'ASSISES

La deuxième session des Assises dans le Lot s'est ouverte lundi, à neuf heures. Elle est présidée par M. Espinasse, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen.

VOL QUALIFIE

Dans la première affaire, l'accusé est un nommé André Gillet, 37 ans, cultivateur à Nabirat (Dordogne). Et voici, résumés d'après l'acte d'accusation, les faits qui l'amènent en Cour d'Assises :

Au matin du 13 février 1943, les habitants de Dégagnac virent arriver au bourg, le visage ensanglanté et portant une plaie à l'arcade sourcilière gauche, M. Victor Vielmont, 79 ans, cutivateur au lieu dit « l'Abreuvoir », où il habite seul.

Il s'était passé ceci : La veille, le gendre de M. Victor Vielmont était venu chez celui-ci, lequel ayant ensuite compté ses économies les avait placées dans une sacoche en cuir. Vers 23 heures, on frappa à sa porte. C'était Gillet dont Vielmont, qui lui avait acheté du foin quelques mois plus tôt, reconnut la voix.

Il le fit entrer. On se mit à causer. Au cours de cette conversation, Vielmont en vint à dire qu'il avait des économies. Gillet demanda à passer la nuit dans la maison pour être sur place le lendemain, voulant faire des achats de foin. Vielmont accepta de lui céder un lit et, devant son visiteur, il plaça sous son propre matelas la sacoche de cuir contenant son argent.

Au cours de la nuit, Vielmont fut soudainement réveillé par une violente douleur au front, sur lequel le sang coulait. Sa sacoche avait disparu, ainsi que son visiteur nocturne !

L'enquête confirma la véracité des dires de Vielmont. Interrogé, André Gillet nia d'abord s'être rendu à un moment quelconque chez Vielmont. Mais il fut mis en présence de celui-ci qui donna quelques précisions matérielles reconnues exactes à l'encontre des affirmations premières de Gillet. Enfin une perquisition effectuée chez celui-ci amena la découverte d'une somme de 3.400 francs cachée dans un mur de l'écurie, somme dont la femme Gillet ignorait l'existence et ne savait pas la provenance.

Alors, André Gillet ne résista plus à l'évidence et se décida à entrer dans la voie des aveux.

Le passé judiciaire de l'accusé est loin d'être net puisque son casier porte trois condamnations dont deux pour vols et l'autre pour coups et blessures.

C'est Me de Valon qui est chargé de sa défense, tandis que l'accusation est soutenue par M. Gay, substitut du procureur de l'Etat.

Les débats

L'accusé est un personnage falot et secret qui parle à peine et ne doit pas penser beaucoup plus. Durant tout son interrogatoire on ne l'entend presque pas et durant toute cette affaire il y tient si peu de place qu'il y semble presque étranger. Le président mène pourtant son interrogatoire avec une remarquable maîtrise, passant de la condescendance bienveillante à la pénétrante vigueur.

Gillet flotte, hésite, balance, fait des demi-aveux sur lesquels il essaye de revenir. La matérialité des faits n'est pas contestable. Il savait que Vielmont avait des économies ; il s'est fait hospitaliser par lui ; il a frappé pour l'étourdir ce vieillard (son hôte) endormi ; il lui a pris sa sacoche de cuir contenant une centaine de mille francs.

Gillet ergote sur le coup de poing et proteste qu'il n'a ni essayé ni voulu mettre le feu avant de partir de cette maison où il laissait à demi assommé et complètement dépouillé un homme de 80 ans.

Tout cela ressort avec évidence de l'interrogatoire. Et pourtant Gillet n'est pas méchant. Aux yeux de beaucoup il passe pour un très brave homme, travailleur, sérieux, bon époux, bon père de famille. Et pourtant sans être riche il est un propriétaire aisé.

Ces circonstances diverses sont encore confirmées par les témoignages.

Celui du docteur Calvet précise que le coup porté à Vielmont endormi était bien de nature à l'étourdir, à l'assommer pour un assez long moment.

Celui du docteur Mignardot affirme que Gillet n'a aucun symptôme de folie et que, sans être très intelligent, il est d'une mentalité normale.

Parmi les autres témoignages il n'y a guère à signaler que celui de la victime elle-même. Ce vieillard de 80 ans, qui a subi une si rude émotion et un si rude coup, apparaît plein de vigueur à l'audience. Il raconte les faits et il faut voir l'énergie avec laquelle il proteste quand le président lui dit : « A l'audience, Gillet a prétendu que vous lui avez fait don de vos économies ! » Puis comme il se lamente sur sa misère, le président le réconforte en lui montrant le sac sous scellés où se trouve l'argent qu'on lui a volé : « Soyez tranquille, on va vous le rendre tout à l'heure ! » Et le pauvre homme s'en va rassuré.

Après une suspension l'audience est reprise pour le réquisitoire qui réclame une peine sévère et pour la plaidoirie qui, invoquant la faiblesse d'intelligence et les qualités morales reconnues à Gillet, demande pour lui une grande atténuation de la peine sinon un complet acquittement.

Le verdict et la condamnation

Par son verdict le jury déclare Gillet coupable de vol qualifié avec les circonstances aggravantes et non coupable de tentative d'incendie. Il accorde le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence de ce verdict la Cour condamne Gillet à 7 ans de travaux forcés.

L'audience est levée à 19 heures 15 et renvoyée pour l'affaire suivante à mardi matin, 9 heures.

L'AFFAIRE BACH

La seconde affaire est celle que l'on désigne à Cahors sous ce vocable simple et court : « affaire Bach » car son héros principal a joui pendant quelque temps dans notre ville, où il était très connu, d'une sorte de célébrité acquise par le nombre de ses vols.

Aujourd'hui, il va être jugé avec ses complices par la Cour d'Assises que préside M. Espinasse, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen.

Les accusés sont : Léon Bach, 37 ans, employé à l'usine à gaz de Cahors, auteur principal ; Paule Valet, épouse Bach, 35 ans ; Roldès, 41 ans, cultivateur à Varaire et Marie Escaut, épouse Roldès, complicité par recel.

Me Lacaze défend les époux Bach et Me Gisbert défend les époux Roldès. Le siège du ministère public est occupé par M. Dillac, procureur d'Etat.

Les chefs d'accusation

Le document, dont le greffier donne connaissance au début de l'audience après les formalités de constitution du jury, comporte plus de 60 chefs d'accusation et occupe plus d'une heure de lecture. Il est donc impossible et il serait d'ailleurs fastidieux de le reproduire ici.

Disons qu'il expose complètement les conditions dans lesquelles opérait Bach, les nombreuses plaintes reçues par la police qui resta longtemps malgré ses recherches à en soupçonner les auteurs. Enfin quelques indices permirent de les découvrir et une fructueuse perquisition fit trouver au domicile de Bach nombre d'objets divers dont il n'avait encore pas pu se débarrasser.

Entre autres signalons qu'il est inculpé des vols d'une perceuse électrique portative, d'une boîte de filets et tarauds, d'une boîte de 20 mèches à percer, d'un jeu de clefs mécaniques, de trois tournevis et divers outils au préjudice de M. Seilhan ; d'un drap de lit, de six chemises, deux combinaisons, deux taies d'oreillers, deux douzaines de serviettes, de toilette, six serviettes de toilette éponge, deux douzaines de torchons de cuisine, au préjudice de Mme Lagarrigue ; une couverture et une blouse blanche en toile de soie, au préjudice de Mme Escaich ; de quatre services de table brodés, du linge de corps, des chemises d'homme, de femme et d'enfant, des caleçons, des serviettes de toilette, du linge de cuisine au préjudice de M. Bénech ; de trente draps de lit au préjudice de Mme Boyer, supérieure du Pensionnat Jeanne d'Arc ; de cinq lapins au préjudice de Mme Durand ; de onze lapins et une poule au préjudice de M. Lacaux — et encore de trois chaudrons en cuivre, deux fauteuils en rotin, une sellette en chêne ; une fontaine en cuivre et encore des chaudrons, quatre douzaines de langes, trois maillots, deux draps de bureau, des tabliers, des corsets, dix culottes, deux taies d'oreillers, des bavettes, du linge d'enfant, etc., etc., car il faut y ajouter de nombreuses bicyclettes.

Les débats

Après l'interminable lecture de cet acte d'accusation, commence l'interrogatoire du principal accusé.

Les débats continuent.

DE LA SANTE POUR NOS ENFANTS !

Cet été, on va la vendre... Les agents des P.T.T., nos braves facteurs, tous sont mobilisés par le Secours National pour *la croisade de l'air pur*, la croisade des bonnes vacances après lesquelles l'enfant fortifié, revigoré, affrontera sans trop de risques les jours mauvais de l'hiver.

La santé ! Les facteurs vont nous la porter, dans leur sacoche, à domicile, sous forme de bons de solidarité ; ils vont nous demander à tous d'acheter les vacances des petits. Il y en aura pour toutes les bourses : les grandes les petites, car toutes les bourses s'ouvriront.

Au cours de sa tournée, le facteur nous parlera des enfants, des nôtres, des siens, de tous ces petits, plus pâles, plus maigres qu'ils ne furent en aucun temps. Il nous dira qu'il faut les sauver ces enfants !

Eh bien ! nous l'aiderons, le facteur ! Nous lui ferons faire une belle campagne, une magnifique croisade. Non seulement nous achèterons ses bons mais nous aussi lui expliquerons qu'il faut arracher l'enfant au logis sombre, à la rue, l'envoyer à l'air, au soleil, lui assurer la nourriture qui le fera grossir et grandir. Nous lui dirons que grâce à lui, grâce à nous tous, c'est par centaines de mille que le Secours National va envoyer les enfants en colonie de vacances et que déjà, l'an dernier, dans le Lot, les enfants ont profité, grâce au Secours National, de 25.000 jours de vacances, et qu'il n'est pas un seul jour où il n'en recueille et nourrisse.

Je crois le voir notre facteur ; après la dernière poignée de main, un sourire erre sur son visage, il a pourtant l'air un peu grave. Il pense à la maison voisine, aux bonnes raisons qu'il va donner...

Il veut convaincre, il convraincra. Ayons confiance !

Grâce à la *croisade de l'air pur*, nos enfants, en grand péril, auront, cette année encore, les saines vacances qui rétabliront les santés et prépareront, mieux que toute autre mesure, l'avenir du pays.

Chute de vélo

Un cycliste, M. Rey, venait du Tarn-et-Garonne, lorsque, près de Cieurac, le frein du vélo éclata. M. Rey fut projeté sur la route et dans sa chute a été fortement blessé à un genou. Tous nos vœux de prompte guérison.

CAHORS

A NOS LECTEURS ET ABONNES

Par décision du Ministre de l'Information, nous sommes obligés de porter le prix de vente du « Journal du Lot » à 0 fr. 80 le numéro.

Le prix des abonnements est fixé comme suit :

	6 mois	1 an
Département et limitrophes .	40 fr.	78 fr.
Autres départements	45 fr.	84 fr.

Ces nouveaux prix seront applicables à partir du 1er juillet 1943.

A LA COMPAGNIE DU BOURBONNAIS

Nous apprenons qu'à dater du 1er juillet, M. Landès, chef de service à la Compagnie du Bourbonnais, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

A cette occasion, au nom du personnel, la Direction lui a adressé ses vœux affectueux et les remerciements de la Compagnie pour le dévouement dont il a fait preuve au cours de ses 38 années de service.

Nous joignons nos vœux à ceux de la Direction de la Compagnie du Bourbonnais et nous adressons à M. Landès nos souhaits de bonne et longue retraite.

⁂

M. Derruau est nommé chef des services techniques gaz et électricité à la Compagnie du Bourbonnais en remplacement de M. Landès. Nos félicitations.

POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE

L'Ecole professionnelle et artisanale de Cabessut a organisé une exposition de couture, de mode et de divers travaux féminins au profit des prisonniers.

Cette exposition a été inaugurée samedi par M. Loïc Petit, Préfet du Lot, qu'accompagnait Mme Loïc Petit.

De vifs compliments aux maîtres et élèves furent adressés par M. le Préfet auquel un vin d'honneur fut offert ainsi qu'aux personnalités présentes.

SYNDICAT CORPORATIF AGRICOLE DE CAHORS

(Sulfate de cuivre et soufre)

Les personnes qui ont souscrit une déclaration (enquête agricole de novembre 1942) sont informées qu'une 2e répartition de sulfate de cuivre et une 1re répartition de soufre auront lieu du 22 juin au 10 juillet dernier délai.

Les personnes dont les noms commencent par les lettres A et B seront servies chez M. Conduché, les autres chez M. Bonnave. Ces livraisons ne pourront être effectuées que sur présentation de la carte d'adhérent du Syndicat pour 1943 ou du reçu du paiement du « droit d'usager » (2e répartition). Ces pièces justificatives pourront être retirées à la Mairie le dimanche 27 juin de 10 heures à 11 heures. — *Le Syndic.*

Cartes de lait des catégories E, J1 et J2 et aux malades

Les cartes de lait valables pour le 3e trimestre 1943 sont distribuées aux ayants droit aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Lundi 5 juillet 1943, lettres A et B.
Mardi 6 juillet, lettres C, D, E et F.
Mercredi 7 juillet, lettres G, H, I, J et K.
Jeudi 8 juillet, lettres L, M, N.
Vendredi 9 juillet, lettres O, P, Q et R.
Samedi 10 juillet, lettres S à Z.

Les régimes pour les malades seront établis aux mêmes dates que ci-dessus et d'après le même horaire.

⁂

Par application de la circulaire n° 37 C.A. du Directeur du Ravitaillement Général du Lot, en date du 20 juin 1943, il est précisé qu'à partir du 1er juillet, les cartes de lait concentré sucré ou non sucré deviennent mensuelles, ceci afin de faciliter la délivrance de ce titre aux ayants droit. En vue de régulariser les distributions de lait concentré, les commerçants doivent détacher eux-mêmes les tickets qui seront présentés toujours adhérents à la souche, sauf dans le cas des suppléments de lait concentré sucré pour les enfants de 6 à 12 mois où ces tickets doivent être honorés séparés de la souche, mais présentés en même temps que la feuille de lait concentré sucré normale.

Il est rappelé que la carte de lait concentré étant mensuelle le consommateur devra obligatoirement, pour en obtenir une nouvelle pour les deux mois suivants du trimestre, présenter la souche de la carte de lait concentré du mois précédent.

Les maraudeurs

Depuis quelque temps, plusieurs jardins des environs de Cahors recevaient la visite de maraudeurs. Plainte fut portée par des propriétaires, notamment par MM. Michelet et Delteil qui avaient constaté qu'une quantité importante de pêches leur avait été volée.

Le service de la Sûreté alerté ouvrit une enquête qui permit de pincer les coupables. Ce sont cinq enfants : les deux frères S. G., 15 ans ; G. R., 14 ans ; A. J., 13 ans et B. J., 14 ans, dont les parents sont honorablement connus dans la ville.

Appréhendés et conduits devant M. le Commissaire de police, ce magistrat, après un interrogatoire très serré, a obtenu des aveux complets.

Le dossier de cette affaire a été transmis au Parquet à toutes fins utiles.

Maraudeurs, attention ! Des surveillances nocturnes sont exercées et les délinquants seront sanctionnés de façon exemplaire.

Il s'affaisse... il était mort

Vendredi soir, vers 15 heures, M. Delamette, employé au service de la voirie de la ville, 60 ans, s'est affaissé brusquement.

Relevé aussitôt, il fut transporté à l'hôpital à 16 heures.

Mais tous les soins furent inutiles. Delamette était mort.

Naissance

Nous avons le plaisir d'annoncer l'heureuse naissance de Maryaline chez M. le docteur-vétérinaire Aladel, de Cahors. Nos compliments aux parents et nos vœux au bébé.

Mariage

Le 24 juin a été célébré à Bérat (Hte-Garonne) dans la plus stricte intimité le mariage de notre distingué compatriote le Docteur Pierre Orliac avec Mlle Huguette Dassié.

Avec les nombreux amis que le Docteur Orliac compte à Cahors, nous sommes heureux de lui adresser nos cordiales félicitations et nos meilleurs vœux.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Peyrat, ancien employé à la S.N.C.F., décédé à Cahors à l'âge de 62 ans.

M. Peyrat qui avait eu la douleur de perdre son épouse, Mme Peyrat, décédée 10 jours auparavant, était le beau-père de M. Ousset, instituteur à Cahors.

Nous adressons à Mme et M. Ousset, à M. Peyrat, frère du regretté disparu, à tous les parents nos sincères condoléances.

L'échange des tickets d'alimentation entre les particuliers n'est pas libre.

Un arrêt de la Cour d'Appel de Lyon

Le tribunal correctionnel de Mâcon avait acquitté trois femmes qui avaient échangé entre elles deux cartes de viande contre de l'argent et un litre de vin.

« La loi vise la délivrance des tickets par les agents de l'autorité et non pas la cession des tickets par des particuliers entre eux » dirent les juges de première instance, qui acquittèrent.

Sur appel du ministère public, l'affaire vient d'être évoquée devant la Cour de Lyon.

Les magistrats ont été d'un avis contraire :

« L'échange des tickets d'alimentation, sans même qu'intervienne la notion d'argent, et à plus forte raison le troc de ces tickets, contre d'autres marchandises, ou leur vente, constitue un trafic tombant sous le coup des dispositions du paragraphe 5 de l'article 2 de la loi du 17 septembre 1940 par celle du 2 fv aias0àè8nxgl 1940 modifiée par celle du 2 février 1942.

« Ces pratiques faussent incontestablement le fonctionnement du ravitaillement. »

Les trois coupables ont été condamnées chacune à 200 fr. d'amende.

Cours pour la formation de vérificateurs préposés pour les abattoirs

La Mairie de Cahors nous communique :

Une nouvelle et dernière série de cours pour la formation de vérificateurs préposés pour les abattoirs va être organisée prochainement par les soins de M. le Directeur des Services Vétérinaires. Les personnes susceptibles de suivre les cours et d'assurer par la suite l'emploi sont priées de se faire inscrire à la Mairie (Cabinet du Secrétaire Général).

Lycée Gambetta

La distribution des prix aux élèves du Lycée de garçons aura lieu dans l'établissement le mercredi 30 juin à 9 h., sous la présidence de M. Anglaret, inspecteur d'Académie.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux familles.

Incendie

Samedi soir la sirène municipale a alerté la population cadurcienne. Un incendie provoqué par des escarbilles projetées au passage des trains s'est déclaré dans des terrains situés route de Lalbenque, en bordure de la voie ferrée.

Les herbes de ces friches flambaient et le feu se propageait avec rapidité d'un terrain à l'autre.

Les sapeurs-pompiers arrivés sur les lieux s'empressèrent de combattre l'incendie qui fut rapidement éteint.

De nombreux jeunes gens du faubourg St-Georges concoururent à limiter le sinistre. Les dégâts sont peu importants : quelques rangées de vigne appartenant à Mme Sadoul ont été la proie des flammes.

Circonscriptions de gendarmerie modifiées

A dater de ce jour, les circonscriptions de gendarmerie sont modifiées. La Légion de Guyenne dont le siège est à Montauban comprend les départements de Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Tarn, Gironde (libre) et Lot.

SPORTS

DIMANCHE 4 JUILLET

GRAND CRITERIUM CYCLISTE de CAHORS

organisé par la PÉDALE CADURCIENNE

SOUS LE PATRONAGE de *LA DÉPÊCHE* de *L'AUTO* et du *JOURNAL DU LOT*

LES EQUIPES PARTICIPANTES

Dans ces mêmes colonnes, nous avons fait connaître :

L'équipe « Alcyon-La Française »

Avec : Idée, Maye, Rossi, Mithouard ;

L'équipe « Mercier »

Avec : Louviot, Virol, Gauthier, Dorgebray, Guillet, Cogan, Auclerc, qui seront sur le circuit cadurcien le 4 juillet. Dès aujourd'hui, nous pouvons donner les noms de tous les autres coureurs engagés :

Dilecta. — Avec : Leguevel, Blum, Caput, Guégan, Svoboda, Rossier.

France-Sport. — Avec : Gianello, Pernac, A. V. Schendel, Barbaroux.

Helyett. — Avec : Disseaux, Vietto.

Ray. — Avec : Benoît Faure, Giorgetti, Plent, Blanchet.

Rhonson. — Avec : Soffietti.

Peugeot. — Avec : Gaudin, Guignet.

Des régionaux engagés

Enfin, le Lotois Londero, quelque peu perdu parmi ces grandes vedettes et le Montalbanais Sola, sympathique coureur, récemment rapatrié, seront à Cahors le 4 juillet.

Toutefois, nous avons appris par les échos de la presse sportive que le vainqueur du dernier Paris-Tours, Gaudin, avait été victime d'un grave accident. Sans doute ne pourra-t-il participer à notre Critérium ; mais le Comité d'Organisation de « La Pédale Cadurcienne » fera le nécessaire pour lui trouver un digne remplaçant.

De même, la présence de Barbaroux étant douteuse, le Toulousain Marcaillou, dont la forme s'améliore de jour en jour, a été immédiatement retenu.

Au total, plus de trente vedettes, dont chacun peut prétendre gagner notre Epreuve.

Public, soyez discipliné

Un tel lot sur un circuit en pleine ville nous fait espérer un gros succès ; mais pour l'obtenir il faut que le public soit compréhensif et aide les organisateurs.

Que tous les spectateurs qui le peuvent soient à leur place bien avant l'heure du départ.

Une vente aux enchères

A 14 heures, commencera la vente aux enchères à l'américaine, au bénéfice de nos prisonniers, d'un très beau vélo de dame. Avec un peu de discipline, tout se passera au mieux des intérêts de tous.

Prenez vos billets à l'avance

Dès aujourd'hui, des billets donnant droit aux chaises numérotées, ainsi que des billets d'entrée générale, sont en vente au kiosque Ludo Rollès.

Le bénéfice intégral de cette manifestation étant réservé aux bonnes œuvres du département du Lot, nous sommes persuadés que tous nos compatriotes voudront nous aider pour une telle œuvre.

Avis aux coiffeurs

La Préfecture du Lot rappelle qu'en application de l'arrêté interministériel du 26 mars 1942, les coiffeurs sont tenus de conserver les déchets provenant des coupes de cheveux afin de les livrer aux négociants désignés pour les recevoir. Les coiffeurs sont invités à se conformer strictement aux dispositions de l'arrêté précité.

CAHORS

Prayssac

Succès universitaires. — Mlle Simone Doumerc, licenciée en droit, a été reçue aux épreuves du doctorat en droit, diplôme d'études supérieures de droit privé avec mention « assez bien ».

Mlle Eliette Doumerc et M. André Berrié ont été reçus au certificat d'études physiques, chimiques et biologiques et au concours d'entrée à la Faculté de médecine.

Nos bien vives félicitations à ces jeunes lauréats.

Limogne

Nouveau docteur. — Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Jean Rival est venu s'installer à Limogne. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue et de bonne réussite.

Obsèques. Lundi ont eu lieu les obsèques de Mme Veuve Gouzou, décédée après une longue et douloureuse maladie. Aux familles Cabrit, Bach, Barrié, nous présentons nos sympathiques condoléances.

Naissance d'un garçon, prénommé Roland, chez les époux Estripeau-Rames, à Cayrougros. Meilleurs vœux.

Accident. — Nous apprenons que notre compatriote Sibrat Jean, menuisier, a été victime dans la région de Gramat d'un grave accident de bicyclette. Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital de St-Céré pour recevoir les soins nécessaires.

— La jeune C., de Vidaillac, se rendait dimanche à Limogne à bicyclette lorsque par suite de dérapage elle fut violemment projetée contre un mur bordant la route. Relevée aussitôt la blessée reçut les soins du Docteur Ouvrieu qui dut suturer une plaie béante de la tête. Nos meilleurs vœux de prompte guérison.

Payrignac

Retour de captivité. — Nous apprenons le retour de captivité comme malade de M. Signac, de Payrignac. Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue et nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Puy-l'Evêque

Pour nos prisonniers. — En écoutant une conversation juvénile nous avons appris que nos dévoués maîtres et maîtresses de nos écoles publiques préparaient leurs élèves à nous faire assister très, très prochainement à un vrai régal artistique. Par notre jeune interlocutrice nous voulûmes en connaître le programme mais la réponse fut très nette : « Quant à ça, la Dame nous a défendu d'en parler, mais ce que je puis vous dire c'est que la recette de cette soirée servira à envoyer beaucoup de colis à nos chers papas prisonniers. » Sitôt que nous connaîtrons les détails de cette belle soirée nous vous les communiquerons.

Naissance. — Nous avons appris la naissance d'une troisième enfant prénommée Raymonde chez les époux Birat-Zatta, cultivateurs à Lamouthe. Compliments aux parents et bonne santé au bébé.

SOURDS

La Grande Marque Mondiale de prothèse auditive

SONOTONE

organise dans votre région deux démonstrations entièrement gratuites de ses appareils perfectionnés, qui auront lieu :

les jeudi 15 et vendredi 16 juillet 1943
chez M. ROLLAND, opticien
Place des Halles, FIGEAC
et le samedi 17 juillet 1943
à la Pharmacie LESTRADE
Face la Cathédrale, CAHORS

VENEZ FAIRE L'ESSAI d'un SONOTONE

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45 : *UN CRIME STUPEFIANT*, grand film policier. Complément et Actualités.

FIGEAC

Figeac

Etat-civil. — Naissances : Georges Mazenq, Christiane Sabrazat, Annette Hauth, Monique Jachminski, Michèle Bilcoq, Eulalie Estéban, tous, 33, rue du Faubourg-d'Aujou ; Jean-Claude Lamanilève, 7, rue des Mirepoises ; Eliane Camperos, 5, place du Consulat.

Décès : Joseph Cleyet-Manel, sans profession, 79 ans, à Hautevals ; Jean Canet, cultivateur, 37 ans, rue du Faubourg-d'Aujou.

Mariages : Henri Lacoste, peintre en bâtiments, 11, rue Orthabadial, et Jeanne Jamis, bonne, 11, rue Orthabadial ; Roger Maruéjouls, brigadier de l'octroi, 12, rue d'Aujou, et Mireille Monnier, sans profession, 14, av. Ph.-Delprat.

Tickets de pain aux prisonniers. — 100 kg. 275 de tickets de pain ont été recueillis à la mairie par les légionnaires pour le mois de juin. Ces tickets serviront à l'envoi de biscuits aux prisonniers de Figeac.

Colis aux prisonniers. — Le Centre d'entr'aide aux prisonniers avise les familles de prisonniers qu'elle organise un nouvel envoi de colis dont l'expédition commencera à partir du 1er juillet.

A cet effet les familles voudront bien déposer au plus tôt une étiquette chez M. Roumégoux, boucher.

Collège de jeunes filles. — Résultats des examens connus à ce jour :

Diplôme d'études primaires préparatoires : Mlles Micheline Austruit, Paulette Finckelkrant.

Certificat d'études secondaires (ancien régime) : Mlles Yvette Cadiergues (mention bien), Christiane Mas (mention bien), Simonne Lacabane (m. grec et latin), Marinette Cadiergues, Leyla Fontblanc, Yvonne Pézeret, Laurette Vigne (mention grec et latin), Andrée Lacan (mention latin).

Nos félicitations aux lauréates et à leurs professeurs.

Cyclisme. — La course cycliste intitulée : Le grand prix Desson, n'étant pas autorisée le 27 juin, est reportée au dimanche 11 juillet.

Saint-Céré

Chez les pompiers. — L'alerte donnée par la sirène dimanche matin à 9 heures était prévue pour un exercice de notre compagnie de sapeurs-pompiers toujours prête à intervenir en cas de sinistre.

Au challenge. — M. Reugni, moniteur d'éducation physique de St-Céré, a couru le 800 mètres en deux minutes treize secondes. Nos félicitations pour cette belle performance.

Bons de chaussures. — La liste des bénéficiaires de bons de chaussures vient d'être affichée à la porte de la mairie où les intéressés viendront la consulter.

GOURDON

Gramat

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un superbe garçon chez Mme et M. Thamié au Ségala. Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux au bébé.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 4 juillet par la pharmacie Rougeyrolles, place de la République.

Cinéma Olympia. — Samedi 3 juillet à 21 heures, Fernandel dans : « Fric-Frac » avec un bon Complément et Actualités françaises.

REMERCIEMENTS

Mme et M. OUSSET, instituteur à Cahors ; M. RIPPE, receveur d'Enregistrement et son fils Georges ; M. et Mme PEYRAT, retraité, et leurs enfants ; le Commandant LASALMONIE, prisonnier de guerre ;

Les familles OURY, VARACHE, MIGNON, GUYOU et Mlle Jeanne OUSSET remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Martial PEYRAT

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINE
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3554. — 29-6-43.

Martel

Retour de captivité. — C'est avec plaisir que nous apprenons que notre jeune compatriote M. l'abbé Pierre Bourgnoux, de Gluges, commune de Martel, vient d'être rapatrié. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que Mlles V. Thenon, M. Bardes, C. Otho et C. Mazars, élèves de l'école Sainte-Anne, viennent de subir avec succès les épreuves du brevet élémentaire. Nos félicitations aux lauréates et à leurs dévouées maîtresses.

Un baigneur se noie. — M. Siscard, 32 ans, domicilié à Saillac, se baignait dans la Dordogne au lieu dit Copeyre (commune de Martel), lorsqu'il fut atteint de congestion et coula. Retiré de l'eau peu après, tous les soins furent inutiles. M. Siscard était mort.

PETITES ANNONCES

DEMÉNAGEMENTS GARDE-MEUBLES

P. NOYER

5, rue Jean-Caviole — CAHORS — Tél. 334

La Maison s'occupe de toutes les formalités administratives, autorisations, demandes de matériel à la S.N.C.F.

DEVIS COMPLETS DE DOMICILE A DOMICILE

Assurances tous risques et risques de guerre de tous les mobiliers qui nous sont confiés

GARDE-MEUBLES
EMBALLAGES DE TOUS OBJETS ET EMBALLAGES SPECIAUX

Vous avez à votre disposition du personnel sérieux, du bon matériel. Garantie absolue.

Recherche HOMME JEUNE, actif, sérieux, pour travail bien rétribué, sans connaissances spéciales. Conviendrait également à militaire démobilisé, retraité ou personne ayant loisirs. Ecrire avec références, C.B.R., 85, Bd République à Agen. Visa n° 245.

Voudrais trouver dans bourg ou petite ville du Lot MAISON 4-5 PIECES avec cour et jardin à louer de maintenant à octobre pour un an. Prix indifférent. Ecrire : Dupeyroux, 36 *bis*, avenue St-Michel, Montauban (T.-et-G.).

Echangerais 2 pneus neufs vélo 700 contre 650 neufs, de préférence demi-ballons et verserais soult. LACABANE à Grézels (Lot).

TANDEM état neuf à vendre. Le Petit, 18, rue Hébrard.

On demande CHAUFFEURS poids lourds et transports en commun, ouvriers spécialisés, manœuvres. J. Artigalas, Cahors (Visa N° 256).

Perdu lundi 3 heures poste ou environs PORTEFEUILLE dame crocodile brun. Rapporter contre bonne récompense, 5, rue Portail-Alban.

BUREAU DES DOMAINES DE LUZECH

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le 10 juillet 1943 à 14 heures (heure légale) à l'établissement hippique d'Anglars-Juillac, vente aux enchères publiques d'un cheval réformé. Au comptant et 12 0/0 en sus pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
BESSIÈRES.

ETUDE DE Me J. MÉRIC
avoué à Cahors

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors le 25 juin 1942, enregistré, signifié le vingt-cinq août mil neuf cent quarante-deux, suivant exploit de Me Boyer, huissier à Cahors, commis à cet effet, et devenu définitif ;

Au profit de : Monsieur Léon BOUZERET, employé à la Compagnie « La Préservatrice » à Cahors, demeurant la dite ville, 7, rue St-James, contre : Madame Marie-Emilie-Simone-Roxane KOEHL, infirmière, domiciliée de droit avec son mari à Cahors, 7, rue St-James,

Il appert : que le divorce a été prononcé entre les époux BOUZERET-KOEHL au profit du mari et aux torts et griefs de la femme avec toutes ses conséquences légales. Pour extrait, Cahors, le 24 juin 1943. Signé : J. MÉRIC.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR

GERMAINE ACREMANT

N° 6

Ses parents partis, la jeune fille descend au jardin. Elle s'attarde auprès des lapins qui paraissent marcher avec les épaules et dont le nez à ressort se fronce automatiquement d'une façon si drôle. Elle retourne vers la maison, quand une voix l'arrête :

— Il n'y a personne ?

— Voilà ! Voilà...

Au bord du puisard, elle aperçoit un jeune homme qui n'appartient certainement pas au Marais. Très élégant il est mince et grand. Il a des « leggins », un veston fin à martingale et porte de gros gants de cuir d'automobiliste.

En s'approchant, la jeune fille fait des remarques plus précises. Son interlocuteur a aussi des cheveux noirs et brillants rejetés en arrière. Son visage est plutôt pâle. Pour lui parler, gentiment il a retiré son chapeau. Ce trait la touche beaucoup.

— Je voudrais voir Désiré Toba.

— Il est cet après-midi du côté de Nieurlet. Je ne sais quand il rentrera. Sans doute, très tard !...

Comme il est maintenant près d'elle et l'observe, elle détourne la tête. Jamais elle n'a rencontré un homme dont le regard soit aussi caressant.

— C'est bien lui, n'est-ce pas, mademoiselle, qui est maintenant propriétaire de l'île aux Peupliers ?

— Oui, monsieur.

— Ainsi que de l'étang voisin ?

— Egalement !

— Savez-vous s'il consentirait à me céder les droits de pêche et de chasse ?

— Je ne sais pas.

— Je lui offrirais un bon prix... pourvu que je puisse faire construire une hutte dans l'île et dresser mes lignes dans l'étang !

— Vous aimez donc le Marais ?

— Beaucoup ! j'habite Lille. Je passe souvent en auto sur la grand'route. Et jamais je ne manque de m'arrêter pour louer une barque et faire le tour de vos canaux. Je trouve qu'il y a ici, dans le calme et l'immensité, une poésie profonde. Les champs sentent bon. Les gens qu'on croise ont un air bourru qui ne me déplaît pas.

— Il fait pourtant mauvais aujourd'hui !

— Le Marais est comme nous, qui ne sommes pas tous les jours de bonne humeur ! Je dis « nous », j'ai tort !

— Pourquoi ?

— Parce que votre sourire vous va trop bien pour que vous consentiez à vous en séparer une seule minute...

La jeune fille, qui commençait à s'émouvoir en apprenant qu'un étranger pouvait être sensible à la beauté de son Marais, s'esclaffe en entendant cette boutade. Elle est si peu habituée qu'on lui parle ainsi ! Le jeune homme s'exprime d'ailleurs si aisément qu'elle est surprise ! Les mots qu'elle entend sont rapides. Ils lui semblent neufs. Tandis que ceux de Larius sont lents. S'ils n'étaient aussi sincères, ils paraîtraient usés. Malgré elle, Delphine établit la comparaison. Oh ! par simple plaisir ! Larius ne saurait s'inquiéter.

— Alors, mademoiselle, puis-je vous demander d'être ma jolie avocate auprès de votre père ?...

— Revenez demain...

— Oui, je reviendrai. Mais dites-moi que vous m'aiderez.

— Pourquoi vous aiderais-je ? Je ne vous connais pas.

— Si ! Vous m'aiderez, parce que nous avons un ami commun, mademoiselle.

— Ah !... Qui donc ?

— Le Marais !...

— Oui, oui. Vous voulez m'ensorceler avec des belles paroles. Mais j'aime mieux vous prévenir tout de suite, mon bon monsieur. Moi je ne comprends pas grand'chose aux manigances...

— C'est adorable d'entendre ça !

— Revenez demain. Vous verrez le père. Ça vaudra mieux.

Delphine, qui s'est ressaisie, ose maintenant regarder le jeune homme en face. Il a retiré ses gants de cuir et s'amuse à en battre son chapeau.

— Vous voudrez bien dire à Désiré Toba que j'aimerais que l'affaire fût traitée dans la huitaine. Pour que la hutte soit prête cet hiver, il n'y a pas une minute à perdre...

— En effet !

— Au revoir, mademoiselle.

— Au revoir ! J'espère que ça ne vous ennuiera pas trop de revenir demain ?

— M'ennuyer ? au contraire ! En venant jusqu'ici figurez-vous que j'ai fait une trouvaille sensationnelle...

— Ah ! laquelle ?

— J'ai découvert que ce Marais...

— Ce Marais ?

— ...a les plus beaux yeux du monde !...

Delphine ne répond pas. Comme le jeune homme saute dans sa barque et s'éloigne en lui répétant « à demain ! », elle hausse les épaules et rentre dans la maison où, pour ne penser à rien, elle va ravauder jusqu'à la nuit tombante.

VI

Plusieurs fois, depuis hier, Delphine a pris plaisir à se répéter les phrases que lui a dites le jeune homme au regard si caressant. Elle ne se dissimule pas à elle-même qu'un instant elle fut émue comme on l'est devant un paysage neuf d'où s'exhalent, de plantes plus rares, des parfums plus vifs. Mais le premier vertige passé, on revient avec joie au décor familier.

— Bah ! il a beau avoir des gants de cuir serrés au poignet, ce n'est jamais qu'un « embarrateur ! »...

Dans son patois elle a trouvé le mot qui classe, dorénavant à ses yeux, l'étranger.

Aussi ne se préoccupe-t-elle pas beaucoup de la visite qu'il doit, ce jour même, faire à son père. Ce n'est pas pour lui qu'elle changera ses habitudes.

Installée devant la table de bois blanc, elle égrapille des mûres dans un saladier de grosse faïence. Ses mains sont rouges du sang des fruits. Elle jette dans le vieil « acorcheu », attaché à sa taille, les brindilles arrachées, lorsque arrive le jeune homme.

— Peut-on entrer, monsieur Toba ? Elle ne lève pas la tête.

— Ben sûr ! répond son père. On peut toujours entrer chez les honnêtes gens qui n'ont rien à cacher.

— Mademoiselle votre fille a dû vous dire que j'étais venu hier ?

— Oui... elle nous l'a quasi raconté... Qu'est-ce qu'il y a donc pour votre service, mon bon monsieur ?

— Voilà ! Je me nomme Daniel Chassagnes et j'habite Lille. J'adore la pêche et la chasse. Je voudrais louer votre île et votre étang. Estimez-vous la chose possible ?

— Avant que je vous réponde... ma cousine, sers-nous donc une tasse de café...

Avec le même geste qu'en chaque circonstance semblable, Fidéline sort et va emplir son marabout de l'eau du watergand. Peu importe que celle-ci soit malpropre, elle se purifiera en bouillant !

Le jeune homme pense que Désiré Toba va lui dire maintenant ses conditions. Mais non, le maraîcher a pris sa pipe. Avec son couteau, il racle la cendre qui y est restée collée. En deux ou trois aspirations bruyantes, il vérifie si le tuyau est complètement débouché. Après quoi dans un pot bleu au couvercle fêlé il prend une touffe chevelue de tabac grossier qu'il écrase avec son pouce dans le fourneau culotté.

(à suivre.)